

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 22 octobre 2024**

Sur convocation en date du 8 octobre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 octobre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE EMMANUELLE	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
Patrice JANODY	BURTIN Béatrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	LAUPRETRE Patrick	MAZUE Joséphine
DAVID Magalie	MERLE Sandra	SCHUBERT Anja
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

Etaient excusés :

Catherine PERDRIX a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Meryl BURDY a donné pouvoir à Sandra MERLE

Etaient absents :

Emmanuel TAPONARD  
Serge CHANEL

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE STRUCTURANT ROUTE DE MARBOZ SECTEUR DE LA PERRINCHE**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu l'acte de gestion de M. le Maire présenté au Conseil municipal du 23 février 2021 relatif à la désignation du maître d'œuvre AINTEGRA relatif à l'aménagement de déplacements doux sur le secteur de la Perrinche, comprenant : la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle côté ouest, le réagencement des trottoirs côté est, l'aménagement des quais bus et des carrefours.

Vu l'avis des commissions voirie et réseaux d'une part et déplacements doux d'autre part et voirie réunies les 12 octobre 2020, le 4 mai 2021, le 27 février 2023

Vu les différentes réunions avec les partenaires institutionnels dont GBA, le Département de l'Ain et le SIEA.

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2021 validant l'étude de sécurité et de mobilité et adoptant la hiérarchisation des voiries proposée,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2021 validant le plan de financement, approuvant les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ain, CA3B et la Commune de Viriat et autorisant M. le Maire à transmettre le dossier de demande de subvention à M. le Président du Département de l'Ain au titre des équipements de proximité et à M. le Président de la CA3b au titre du Plan d'Equipement Territorial Ca3B

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2023 concernant la convention à conclure avec le Département, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et la mise à jour du plan de

financement dont le montant de l'opération s'élève à 1 115 855 € HT avec un autofinancement de 317 729€

Vu la consultation des entreprises mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 24 mars 2023 au 21 avril 2023, vu le rapport d'analyse des offres du maitre d'œuvre, la négociation avec les 3 entreprises le 25 mai 2023 et l'avis de la Commission Consultative MAPA du 21 juin 2023, proposant de retenir l'entreprise Roger Martin dont le montant de l'offre s'élève à 1 077 622.63 € HT soit 1 293 147.16 € TTC.

Vu la délibération du Conseil municipal la 27 juin 2023 attribuant le marché de travaux à l'entreprise ROGER MARTIN pour un coût du marché de travaux à 1 077 622.63 € HT soit 1 293 147.16 € TTC.

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2024 proposant un nouvel avenant portant ainsi le nouveau montant des marchés de travaux à 1 102 312,34 € HT soit 1 322 774,81 € TTC. Il est précisé que sur ce montant GBA n'a pas souhaité installer les gardes corps soit une moins-value de 26 820€ HT portant ainsi le marché à un montant de 1 075 492.34€ HT.

Par courrier du 11 juillet 2024 l'entreprise Roger Martin informait la commune de son désaccord et refusait de signer le décompte général. Suite au mémoire de réclamation de l'entreprise, une reunion s'est tenue le 18 septembre 2024, puis une nouvelle négociation le lundi 23 septembre 2024 permettant de trouver un accord sur les ajustements financiers dont l'état récapitulatif est le suivant:

	HT	TTC
Montant marché initial	1 077 622,63 €	1 293 147,16 €
Montant du marché avec les moins values	1 073 954,98 €	1 288 745,98 €
Montant de l'avenant	25 689,17 €	30 827,00 €
Nouveau montant du marché	1 099 644,15 €	1 319 572,98 €

Ainsi Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de cet avenant s'élève désormais à 1 099 644,15 € HT soit 1 319 572.98€ TTC

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- abroger la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2024 proposant un nouvel avenant portant le montant des marchés de travaux à 1 102 312,34 € HT soit 1 322 774,81 € TTC.
- valider la nouvelle proposition d'avenant au marché de travaux initial portant le montant des marchés de travaux à 1 099 644,15 € HT soit 1 319 572.98€ TTC
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,

Le Secrétaire de Séance,

Bernard PERRET

Emmanuelle MERLE

